

Module	Codes Eléments / Epreuves	Unités d'enseignement	Responsables / Intervenants	Crédits ECTS	Coeff	CM	TD	TP	Equiv. TD	Session unique ou première				Seconde session		Seuil compens.	Stage Mémoire Projet
										% ou barème contrôle continu	Nature Epreuves terminales	Durée épreuves	Barème	Nature Epreuves terminales	Durée épreuves		Préciser avec ou sans soutenance
Module 1	6VION01M	Comprendre le vignoble et son histoire			1	48					Ecrit	2h	/20	Ecrit ou Oral			
Module 2	6VION02M	Appréhender les étapes de la vinification et connaître les différents types de vins			1	48					Ecrit	2h	/20	Ecrit ou Oral			
Module 3	6VION03M	Communiquer autour du vin et s'initier à la dégustation			1	48					Dossier		/20	Ecrit ou Oral			
	6VION00M	Stage facultatif															

Les épreuves peuvent se dérouler soit en présentiel, soit en distanciel.

Règles d'obtention du diplôme : Obtenir une note  $\geq 10/20$  correspondant à la moyenne des trois modules. Les modules se compensent entre eux.

Chaque module peut être validé séparément.

La validité d'un module est de 2 ans (3 années universitaires de validité, sous réserve d'une modification du programme).

La validation du DUIO nécessitera de passer et valider l'examen correspondant à chacun des trois modules

*Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, une adaptation des modalités de contrôle des compétences et des connaissances de l'année universitaire 2020/2021 pourra être réalisée jusqu'au 31 décembre 2020, dans la mesure où elle est nécessaire pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation.*

*Les adaptations seront portées à la connaissance des étudiants concernés dans un délai raisonnable et au plus tard 15 jours avant les épreuves par tout moyen possible, notamment par courriels et publication sur le site internet [www.isvv.fr](http://www.isvv.fr)*

*Les étudiants qui se trouveraient dans l'impossibilité de suivre les évaluations organisées à distance pour des raisons professionnelles, techniques, ou médicales seront soit convoqués en présentiel à une date ultérieure, soit évalués à distance de manière spécifique.*